

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 10 janvier 2018 à 18h00 à la Maison du citoyen située au 52, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton en renonçant à l'avis de convocation en vertu de l'article 157 du Code municipal du Québec.

PRÉSENTS :

M. Robert Gauthier, maire
Madame Christina Béland, conseillère
Madame Charline Plante, conseillère
Madame Francine Buisson, conseillère
Monsieur François Beaudry, conseiller
Monsieur Jacques Defoy, conseiller

ABSENTE :

Madame Lucie Hamelin, conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Manon Shallow, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Il est constaté par monsieur le Maire, Robert Gauthier, que les membres du conseil municipal présents forment le quorum. Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation 48 heures à l'avance.

1. **OUVERTURE :**

Mot de bienvenue du Maire

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. **DIVERS :**

3.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 552 900 \$ qui sera réalisé le 17 janvier 2018

3.2 Résolution d'adjudication pour le financement et le refinancement des règlements d'emprunt 2012-003 et 2017-002 (552 900\$)

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

Mot de bienvenue du Maire

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION 2018-01-01

Sur proposition madame Charline Plante appuyée par monsieur Jacques Defoy,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton adopte l'ordre du jour sans aucune modification.

Adoptée

3. **DIVERS**

3.1 **Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 552 900 \$ qui sera réalisé le 17 janvier 2018**

RÉSOLUTION 2018-01-02

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton souhaite emprunter par billet un montant total de 552 900 \$ qui sera réalisé le 17 janvier 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt no.	Pour un montant de \$
2012-003	338 700 \$
2017-002	214 200 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2012-003 et 2017-002, la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Sur proposition madame Francine Buisson appuyée par madame Christina Béland,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 janvier 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 janvier et le 17 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019	37 100 \$
2020	38 300 \$
2021	39 500 \$
2022	40 700 \$
2023	42 000 \$ (à payer en 2023)
2023	355 300 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2012-003 et 2017-002, que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 janvier 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

3.2 Résolution d'adjudication pour le financement et le refinancement des règlements d'emprunt 2012-003 et 2017-002 (552 900\$)

Résolution 2018-01-03

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	10 janvier 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 4 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,7422 %
Montant :	552 900 \$	Date d'émission :	17 janvier 2018

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 janvier 2018, au montant de 552 900 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

37 100 \$	2,00000 %	2019
38 300 \$	2,25000 %	2020
39 500 \$	2,45000 %	2021
40 700 \$	2,65000 %	2022
397 300 \$	2,80000 %	2023

Prix : 98,02600

Coût réel : 3,23757 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

37 100 \$	3,26000 %	2019
38 300 \$	3,26000 %	2020
39 500 \$	3,26000 %	2021
40 700 \$	3,26000 %	2022
397 300 \$	3,26000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,26000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE

37 100 \$	3,42000 %	2019
38 300 \$	3,42000 %	2020
39 500 \$	3,42000 %	2021
40 700 \$	3,42000 %	2022
397 300 \$	3,42000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,42000 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Sur proposition monsieur François Beaudry appuyé par monsieur Jacques Defoy,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 17 janvier 2018 au montant de 552 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2012-003 et 2017-002. Ces billets sont émis au prix de 98,02600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune intervention.

5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résolution 2018-01-04

Sur proposition madame Charline Plante appuyée par madame Francine Buisson,
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal lève l'assemblée à 18h20.

Robert Gauthier, Maire

Manon Shallow, Dir. Gén. et Sec.-très.